

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



## BILAN DE LA CONCERTATION



## PCAET DU GRAND CAHORS

### BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil communautaire, au titre de la délibération n° 51 du 28 mars 2018, a défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de la Communauté d'agglomération, les associations locales, les représentants de l'économie locale et tout autre personne concernée.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil communautaire.

**Les modalités de la concertation publique étaient les suivantes :**

#### Mise en œuvre de la concertation du public :

Le projet de PCAET du Grand Cahors revêt un enjeu fort en matière de concertation dans la mesure où c'est un projet collectif qui touche au plus près les intérêts et le cadre de vie des habitants et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Les acteurs concernés par ce document stratégique sont d'autant plus nombreux que les domaines abordés par un PCAET sont nombreux.

De multiples partenaires institutionnels seront associés tout au long de la procédure d'élaboration du PCAET du Grand Cahors, conformément au code de l'environnement.

Public visé par la concertation : le PCAET sera élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales, les représentants de l'économie locale, et toute autre personne concernée.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- Un article sur le PCAET sera publié sur le site internet du Grand Cahors ([www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)) pour informer le public de l'élaboration du PCAET.-
- Les observations et contributions pourront être formulées, pendant toute la durée de la concertation :
  - . soit par courrier à l'attention de M. le Président du Grand Cahors, au siège de la Communauté d'agglomération (72, rue Wilson – 46000 CAHORS),
  - . soit sur le registre de concertation qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, situé Hôtel administratif Wilson, 72, rue Wilson, à Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Une réunion publique sera organisée : elle sera portée à la connaissance du public par affichage au siège de la Communauté d'agglomération, par insertion dans la presse et sur le site internet du Grand Cahors. Le Président du Grand Cahors appréciera l'opportunité d'organiser une ou des réunion(s) complémentaire(s).
- La Communauté d'agglomération se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

Durée de la concertation : La concertation débutera dès que la présente délibération sera exécutoire et se clôturera deux mois avant la date prévue pour l'adoption du projet de PCAET afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation.

Mesures mises en place pour répondre aux enseignements tirés par la concertation : Toutes les contributions et observations formulées par le public pendant la phase de concertation feront l'objet d'un examen attentif et seront prises en compte dans le projet dans la mesure du possible.

Bilan de la concertation : A l'issue de cette concertation, M. le Président présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera.

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, par la mise à disposition d'éléments d'informations au siège de la Communauté d'agglomération et sur le site Internet.

A ce jour, la concertation a été notamment ponctuée par la mise en place de différents dispositifs :

- Des articles et annonces sont parues dans la presse locale, le journal intercommunal, sur le site Internet de la Communauté d'agglomération afin de tenir informée la population de l'avancée du projet et des dates de réunions publiques,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public,
- La possibilité d'écrire au Président de l'agglomération a été mise en oeuvre,
- Deux réunions publiques ont été organisées,
- Une réunion associant la Commission extra-municipale du temps long de la ville de Cahors s'est tenue,
- Le Conseil de développement du Pôle Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy a été consulté.

L'ensemble de ces moyens de concertation, la synthèse des observations et les propositions formulées par le public sont détaillés dans le bilan de la concertation ci-après.

## **PCAET DU GRAND CAHORS BILAN DE LA CONCERTATION**

---

- 1. La concertation dans le cadre du PCAET**
- 2. Les actions de concertation réalisées dans le cadre de la délibération**
- 3. Synthèse des contributions et propositions formulées par le public**
- 4. Bilan de la concertation**

## ***La concertation dans le cadre du PCAET***

Ce bilan énonce les moyens mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et recense d'une part, les sujets abordés par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de l'intercommunalité.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil communautaire, au titre de la délibération n° 51 du 28 mars 2018, a défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de la Communauté d'agglomération, les associations locales, les représentants de l'économie locale et tout autre personne concernée.

De multiples partenaires institutionnels ont été associés tout au long de la procédure d'élaboration du PCAET du Grand Cahors, conformément au code de l'environnement.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil communautaire.

Les modalités de la concertation étaient les suivantes :

### **Mise en œuvre de la concertation du public :**

Le projet de PCAET du Grand Cahors revêt un enjeu fort en matière de concertation dans la mesure où c'est un projet collectif qui touche au plus près les intérêts et le cadre de vie des habitants et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Les acteurs concernés par ce document stratégique sont d'autant plus nombreux que les domaines abordés par un PCAET sont nombreux.

De multiples partenaires institutionnels seront associés tout au long de la procédure d'élaboration du PCAET du Grand Cahors, conformément au code de l'environnement.

**Public visé par la concertation** : le PCAET sera élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales, les représentants de l'économie locale, et toute autre personne concernée.

**Les modalités de concertation** seront les suivantes :

- Un article sur le PCAET sera publié sur le site internet du Grand Cahors ([www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr)) pour informer le public de l'élaboration du PCAET.-
- Les observations et contributions pourront être formulées, pendant toute la durée de la concertation :
  - . soit par courrier à l'attention de M. le Président du Grand Cahors, au siège de la Communauté d'agglomération (72, rue Wilson – 46000 CAHORS),
  - . soit sur le registre de concertation qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, situé Hôtel administratif Wilson, 72, rue Wilson, à Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Une réunion publique sera organisée : elle sera portée à la connaissance du public par affichage au siège de la Communauté d'agglomération, par insertion dans la presse et sur le site internet du Grand Cahors. Le Président du Grand Cahors appréciera l'opportunité d'organiser une ou des réunion(s) complémentaire(s).
- La Communauté d'agglomération se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

**Durée de la concertation** : La concertation débutera dès que la présente délibération sera exécutoire et se clôturera deux mois avant la date prévue pour l'adoption du projet de PCAET afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation.

**Mesures mises en place pour répondre aux enseignements tirés par la concertation** : Toutes les contributions et observations formulées par le public pendant la phase de concertation feront l'objet d'un examen attentif et seront prises en compte dans le projet dans la mesure du possible.

**Bilan de la concertation** : A l'issue de cette concertation, M. le Président présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera.

## ***Les actions de coconstruction du PCAET***

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET de nombreux partenaires se sont exprimés et ont permis la coconstruction de ce plan :

### ***25 novembre 2021 : Atelier multi-acteurs***

- Rappel des diagnostics,
- Propositions d'objectifs sous la forme de leviers d'actions quantifiés.

Les participants ont travaillé ensuite par groupe de 4 à 5 acteurs afin d'échanger sur les leviers d'actions, le niveau d'objectif réaliste pour le territoire à horizon 2030 et les leviers d'actions à activer.

### ***8 et 10 mars 2022 : Ateliers Actions***

Les participants ont échangé sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs déterminés lors des ateliers multi-acteurs de novembre 2021.

- **Energie** : maîtrise de la consommation des bâtiments résidentiels et tertiaires, produire localement de l'énergie
- **Economie** : développer une économie responsable, préserver une agriculture et une gestion de la forêt ancrées dans le territoire
- **Aménagement** : maîtriser les risques liés au changement climatique, préserver l'espace et construire les territoires de courtes distances

L'objectif de ces ateliers étaient de coconstruire les actions du plan d'actions du PCAET du Grand Cahors en faisant réagir les participants à une première version de ce plan issue de travaux précédents.

Les partenaires associés : DDT, Région, département, lot numérique, PNRCQ, chambre d'agriculture, Cci, CMA, ABF, SYDED, territoire énergie Lot, RTE, Quercy Energies, CAUE, Raynal-voyages, CRPF, CNPF, PETR Grand Quercy, Polygone, Lot Habitat, communes forestières occitanie, ad'hooc, adear, bio 46, association des entreprises de cahors sud, syndicat mixte du bassin du Lot, ATMO, ADEME, AREC, ENVIROBAT, ecl'R, GADEL, .....



## ***Les actions de concertation réalisées dans le cadre de la délibération***

---

### **A/ LES MOYENS D'INFORMATION**

#### ***1/ Un espace dédié au PCAET sur le site internet du Grand Cahors***

Une page internet dédiée au PCAET a été créée sur le site de Communauté d'agglomération.

La délibération de prescription du PCAET et son annexe sont consultables et téléchargeables à cet endroit.

Cette page comporte un article de présentation du PCAET et plusieurs onglets :

- Les étapes d'élaboration du PCAET
- Elaboration du PCAET du Grand Cahors
- Article du PCAET dans le Grand Mag N°33
- Synthèse du diagnostic territorial
- Réunions publiques relatives au PCAET

L'onglet **étapes d'élaboration du PCAET** reprend les grandes étapes d'élaboration du PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'actions, suivi)

L'onglet relatif à **l'élaboration du PCAET** du Grand Cahors apporte les réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un PCAET à quoi il sert ?
- Qui pilote le PCAET ?
- Quelle est la composition d'un PCAET ?
- Qui doit porter les PCAET ?
- Pourquoi mettre en œuvre un PCAET ?
- Quels sont les objectifs à atteindre
- Comment participer à l'élaboration du PCAET du Grand Cahors ? (concertation)
- Quelle est le méthode d'élaboration du PCAET du Grand Cahors ?

Un onglet reprend **l'article du PCAET** qui est paru dans le Grand Mag n° 33, et un autre portant toutes les informations relatives aux réunions publiques.

L'onglet **synthèse du diagnostic territorial** du PCAET permet de consulter et de télécharger cette synthèse.

Un onglet **réunions publiques** permet de consulter et de télécharger les comptes-rendus et les supports des réunions publiques.

Cet espace a été alimenté tout au long de l'élaboration du PCAET.

I > Mon territoire > Un territoire en construction > Agir pour l'environnement

## Agir pour l'environnement

La loi n°2015-992 de transition énergétique pour la Croissance Vert, du 17 Aout 2015, permet à la France de se placer à l'avant-garde de la lutte contre le dérèglement climatique et vise à renforcer son indépendance énergétique.

Elle a trois principaux objectifs :

1. La réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre
2. La réduction de 30 % des consommations d'énergie fossile
3. Une réduction de la consommation énergétique finale de 50% d'ici à 2050

Promulgué peu avant la Cop 21, ce texte est en totale adéquation avec les ambitions de l'Accord de Paris, premier accord universel sur le climat qui vise à contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C, d'ici à 2100 »

Dès 2019, le Grand Cahors va se lancer dans l'élaboration de son futur Plan Climat Air Energie Territorial.

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont les principaux objectifs sont :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Il s'inscrit dans la continuité des démarches déjà engagées par le Grand Cahors en faveur de la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables... La labellisation Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV), le projet de territoire du Grand Cahors, le Programme Local de l'Habitat (PLH), les Agendas 21 du Grand Cahors et des villes de Cahors et de Pradines, le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration, le schéma de Développement économique et touristique (SDET), le dispositif régional en faveur des bourgs centres etc... participent des multiples engagements du territoire en faveur de la transition énergétique.

[Les étapes d'élaboration du PCAET](#) >

[Elaboration du PCAET du Grand Cahors](#) >

[Article du PCAET dans le Grand Mag N°33](#) >

[Synthèse du diagnostic territorial](#) >

[Réunions publiques relatives au PCAET](#) >



### Infos +

[Plan De Prévention Du Bruit Dans L'Environnement](#)

[Délibération de prescription \(51\)](#)

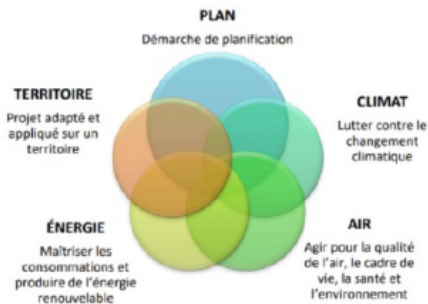
[Délibération de prescription \(51bis - Schéma de synthèse\)](#)



## Les étapes d'élaboration du PCAET &gt;

## Elaboration du PCAET du Grand Cahors &gt;

Le PCAET est un programme d'actions qui donne au territoire une ligne de conduite pour **limiter les changements climatiques, développer les énergies renouvelables ou encore améliorer la qualité de l'air.**

Délégation de prescription (51bis)  
Schéma de synthèse**Qu'est-ce qu'un PCAET et à quoi sert-il ?**

Le PCAET est un projet territorial de développement durable.

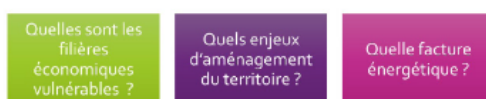
À la fois **stratégique et opérationnel**, il prend en compte **l'ensemble de la problématique climat-air-énergie** autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Il concerne de nombreuses thématiques : l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'emploi, la gestion des espaces et des ressources naturelles, la qualité de vie...

**Il permet de répondre aux objectifs de la transition énergétique et climatique à l'échelle de notre territoire.**

Il permet de se poser des questions de fond pour le territoire :





**2/ Article publié dans le Grand Mag du Grand Cahors N° 33**

Au printemps 2022, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a publié un article concernant le PCAET du Grand Cahors (point sur l'élaboration du PCAET du Grand Cahors, définition des objectifs et annonce de la tenue de réunions publiques avec le lien sur le site internet du Grand Cahors).

**ENVIRONNEMENT**

CLIMAT

**LE GRAND CAHORS MOBILISÉ** *pour la transition*

Préserver la qualité de vie passe par le Plan Climat Air Energie Territorial

Les travaux d'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Grand Cahors se poursuivent. Cet outil donne au territoire une ligne de conduite pour limiter le changement climatique, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

« Le plan permet, entre autres, de réduire les dépenses énergétiques et lutter contre la précarité des ménages en difficulté, favoriser les mobilités alternatives en luttant contre le " tout voiture " et préserver les ressources naturelles. »

explique Francesco Testa, vice-président du Grand Cahors en charge de la transition écologique. Le Plan Climat Air Energie Territorial prend en compte l'essentiel de la problématique climat-air-énergie autour d'axes d'interventions :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Adaptation au changement climatique,
- Sobriété énergétique,
- Qualité de l'air,
- Développement des énergies renouvelables.

**3 OBJECTIFS CLAIREMENT DÉFINIS**

Le Grand Cahors poursuit la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial en travaillant notamment les objectifs suivants :

- Se diriger vers un territoire à énergie positive avec des bâtiments performants et une production d'énergie

renouvelable diversifiée et respectueuse du territoire.

- Favoriser une économie locale « bas carbone » en soutenant le développement d'une économie circulaire et en accompagnant une agriculture adaptée au changement climatique.

- Soutenir un urbanisme durable et un territoire des courtes distances.

Pour mieux comprendre la démarche et permettre à tous les habitants du Grand Cahors de s'approprier les outils et devenir les acteurs du projet, une réunion publique sera organisée ce printemps 2022. Toutes les infos seront disponibles sur le site [www.cahorsaglo.fr](http://www.cahorsaglo.fr) et plus précisément sur la page : agir pour l'environnement.

Le Grand Cahors concrètement engagé pour la transition :

- Schéma de cohérence territoriale,
- Plan local d'urbanisme intercommunal,
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat,
- Guichet unique de la rénovation énergétique,
- Projet alimentaire territorial...

### 3/ Communiqué de presse

Un communiqué de presse en date du 21 octobre 2022 a été relayé auprès de la presse locale. Cette communication avait pour objet la participation des habitants au PCAET avec une présentation du PCAET, un retour par rapport aux réunions publiques, une information concernant la poursuite de la consultation du public et l'adoption du plan.



#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 /10 /2022

**Objet : Participation des habitants au Plan Climat Air Energie Territorial**

En réponse au défi du changement climatique, **les collectivités sont engagées dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui s'inscrit dans la filiation de la COP 21 et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Inscrits au cœur de la stratégie d'élaboration et à la mise en œuvre du PCAET du Grand Cahors, **les habitants et les forces vives du territoire ont été consultés dès 2020** à travers le **registre de concertation** mis à disposition du public, en ayant la possibilité d'**écrire au président du Grand Cahors**, ou plus récemment lors de **rencontres publiques participatives** organisées les 17 et 24 mai 2022 à Arcambal et Calamane. Les membres de la commission extra-municipale du temps long de Cahors ont également été associés lors d'un atelier de travail le 6 juillet dernier.

**Plus d'une cinquantaine de participants a ainsi pu débattre et apporter leurs contributions lors de ces ateliers participatifs** organisés autour de trois thématiques en lien avec les objectifs prioritaires du PCAET définis par le Grand Cahors :

- 1 - Vers un territoire à énergie positive (rénovation du bâti, énergies renouvelables)
- 2 - Une économie locale bas carbone (agriculture, forêt et économie locale)
- 3 - Un aménagement adapté aux enjeux énergie climat (urbanisme, mobilité et protection du vivant)

- **La consultation des habitants se poursuit jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

**Les habitants ont encore la possibilité de contribuer dans le registre de concertation** (service planification du Grand Cahors, 72 rue Wilson) **ou en écrivant directement au président du Grand Cahors.**

- **Adoption du PCAET en 2023**

L'ensemble des contributions émises lors des différentes étapes permettra d'alimenter la réflexion des élus pour élaborer le PCAET, dont l'adoption par le Conseil communautaire du Grand Cahors est prévue en 2023. Il sera mis à disposition du public avant son adoption en 2023. Ce plan transversal permettra de nourrir le plan de sobriété énergétique en cours d'élaboration par la collectivité.

Toutes les informations concernant le PCAET sont disponibles sur [www.cahorsagglo.fr](http://www.cahorsagglo.fr) / agir pour l'environnement.

**Face aux enjeux du climat et à la crise de l'énergie, plus que jamais, votre avis compte. Participez !**

**Contacts presse, Direction de la communication :**  
05 65 20 89 41

GRAND CAHORS - 72, RUE DU PRÉSIDENT WILSON  
BP 80281 - 46005 CAHORS - CEDEX 9  
TÉL 05 65 20 89 00 . FAX 05 65 20 89 01  
[www.cahorsagglo.fr](http://www.cahorsagglo.fr)

## B/ LES ACTIONS DE CONCERTATION

### 1/ Des réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, deux réunions publiques ont été organisées en mai 2022. Elles ont été des temps de présentation et d'échanges sur des éléments du diagnostic, des enjeux du territoire, des objectifs et ses leviers d'actions.

- Mardi 17 mai 2022 de 18H30 à 20H30, espace culturel d'Arcambal
- Mardi 24 mai 2022 de 18H30 à 20H30, Foyer rural de Calamane

**RÉUNIONS PUBLIQUES**  
PLAN CLIMAT AIR  
ENERGIE TERRITORIAL

*Et si on agissait ensemble ?*

**MARDI 17 MAI**  
18H30 > 20H30  
ESPACE CULTUREL  
**ARCAMBAL**

**MARDI 24 MAI**  
18H30 > 20H30  
FOYER RURAL  
**CALAMANE**

*Votre avis nous intéresse*

**ATELIERS**  
> changement climatique  
> qualité de l'air  
> transition écologique  
et énergétique...

cahorsagglo.fr  
/agir-pour-lenvironnement



Ces réunions publiques se sont déroulées en deux temps :

Après une présentation des éléments de diagnostic et des enjeux, des échanges sous forme d'ateliers thématiques participatifs ont été proposés pour permettre aux habitants de donner leur avis et faire des propositions qui seront étudiées pour élaborer le plan d'actions.

Ces rencontres ont permis aux habitants et aux forces vives du territoire de mieux comprendre la démarche, de s'appropriier les outils et de devenir acteurs de la démarche en faisant des propositions notamment sur les idées de leviers d'actions.

Les informations relatives à ces réunions publiques ont fait l'objet :

- D'une conférence de presse
- D'un article presse (Médialot)
- D'une insertion dans les annonces légales (2 dates différentes)
- D'une insertion sur le site internet du Grand Cahors
- D'un affichage au panneau d'affichage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
- D'un courrier à l'ensemble des Maires du Grand Cahors afin qu'ils diffusent l'information
- D'une actualité sur le site internet du Grand Cahors
- D'affichage sur les panneaux lumineux de la ville de Cahors

medialot.fr/?s=Plan+climat+du+Grand+Cahors

**Medialot** POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCO CULTURE SORTIES

Résultats sur : *Plan climat du Grand Cahors*

THIBAUT SOUPERBIE · SOCIÉTÉ · UNE

**Grand Cahors – Plan Climat Air Energie Territorial : Deux réunions publiques à Arcambal et Calamane les 17 et 24 mai**

Les propositions qui seront émises lors de ces temps d'échanges permettront d'alimenter le PCAET. Le PCAET, quésaco ? La loi n°2015-992 de transition énergétique pour la

[srs-plan-climat-air-energie-territorial-deux-reunions-publiques-a-arcambal-et-calamane-les-17-et-24-mai/](#)



## AVIS PUBLICS

### Avis administratif

## AVIS DE REUNIONS PUBLIQUES

### Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Cahors

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors organise deux réunions publiques d'informations et d'échanges. Le PCAET est un projet qui vise à encourager les actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables.

**Dates :** **Mardi 17 mai 2022 de 18H30 à 20H30**, Espace Culturel et de Loisirs, 358 route de Cahors, 46090 Arcambal, **Mardi 24 mai 2022 de 18H30 à 20H30**, Foyer rural, 46150 Calamane.

**Déroulé de la réunion :** Présentation des éléments de diagnostic et des enjeux, échanges dans le cadre d'ateliers thématiques.

Le Président, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE.

**Informations PCAET :** <https://cahorsagglo.fr/agir-pour-lenvironnement>

## DOSSIER DE PRESSE

# Conférence de presse

Concertation  
Plan Climat Air Energie Territorial  
du Grand Cahors

Mardi 10 mai 2022 - 13 h 30  
Hôtel de Ville de Cahors, Salle Henri-Martin



Contact Presse :

Ville de Cahors : Claudine Brazier - Tél. 05 65 20 89 41 - [cbrazier@grandcahors.fr](mailto:cbrazier@grandcahors.fr)

1



A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les  
Maires du Grand Cahors

Cahors, le 26 Avril 2022

**OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DU GRAND CAHORS – REUNIONS PUBLIQUES**

**PJ : AFFICHES REUNIONS PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Pôle Aménagement du Territoire, Environnement Durable

Mesdames, Messieurs les Maires,

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET du Grand Cahors, j'ai le plaisir de vous inviter à participer aux réunions publiques qui se dérouleront :

**Le Mardi 17 mai 2022 de 18H30 à 20H30**  
**Espace Culturel et de Loisirs**  
**358 route de Cahors**  
**46090 Arcambal**

**Le Mardi 24 mai 2022 de 18H30 à 20H30**  
**Foyer rural**  
**46150 Calamane**

Ces réunions s'organiseront en deux temps. Une première partie est consacrée à la présentation des éléments de diagnostic et des enjeux du territoire et une deuxième partie dédiée à des échanges dans le cadre d'ateliers thématiques.

Nous sommes tous acteurs en matière de changements de comportements face aux enjeux environnementaux et climatiques aussi, je vous invite à positionner les affiches ci-jointes au sein de votre mairie (panneau affichage + accueil mairie) pour informer le plus grand nombre et mobiliser via vos réseaux les élus, les habitants, les associations et entreprises de votre commune.

Vous remerciant par avance et comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Vice-Président en charge  
de la transition écologique

Francesco TESTA

GRAND CAHORS  
BP 80281 - 46005 CAHORS - CEDEX 9  
TÉL 05 65 20 88 99 . FAX 05 65 20 89 01  
www.grandcahors.fr





## ***2/ Une démarche spécifique de concertation en lien avec la commission extra-municipale du temps long de Cahors***

Afin de poursuivre la concertation engagée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération a jugé opportun de réaliser un réunion de concertation avec la commission extra-municipale du temps long compte tenu des réflexions et travaux engagés depuis l'installation de cette instance.

Cette instance citoyenne représentative de la ville et du pôle urbain du territoire a permis de recenser des préoccupations spécifiques.

L'objectif de cette rencontre, qui s'est tenue le 6 juillet 2022, a été d'échanger avec les membres de la commission afin de :

- prioriser les actions,
- connaître les préoccupations de la commission,
- recenser les actions manquantes.

Cette réunion de concertation s'est déroulée en deux temps. Après une présentation des éléments de diagnostic et des enjeux, des échanges au sein de l'assemblée ont permis aux membres de la commission de donner leur avis et de faire des propositions.

## ***3/ Une démarche spécifique de consultation du Conseil de Développement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy***

En septembre 2022, la Communauté d'Agglomération a consulté le Conseil de Développement du PETER Grand Quercy afin de recueillir son avis sur le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions du PCAET.

## ***4/ Des retours des habitants***

La Communauté d'Agglomération a également pris en compte les retours des habitants dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Les habitants ont eu la possibilité de réaliser des retours par courrier directement adressé au Président du Grand Cahors, des retours collectés dans un registre. Ces dispositifs ont permis de récolter :

- 1 courrier de l'association des Collectivités Forestières d'Occitanie adressé au Président,
- Aucun retour collecté dans le registre

Dans son courrier l'association des Collectivités Forestières d'Occitanie demandait à être associée à la démarche de coconstruction du PCAET. Une réponse favorable a été portée à sa requête.



## **Synthèse des observations et les propositions formulées et modalités de leur prise en compte**

### **A. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DES RÉUNIONS PUBLIQUES**

#### **Thématique 1 : Vers un territoire à énergie positive (rénovation du bâti, énergies renouvelables)**

Les actions comptabilisant des votes dans cette thématique :

##### *Dans « Patrimoine public »*

- Recruter un Conseiller en Energie Partagé – CEP (1 vote)
- Mener des actions collectives ou mutualisées sur le patrimoine des petites communes (1 vote)
- Mettre en place des démarches plans lumières avec les communes, avec des actions de sobriété de l'éclairage public (3 votes)

##### *Dans « Logements performants (rénovation, construction et usage) »*

- Promouvoir la construction bois via le PLUi et des actions d'information du public (1 vote)
- Former les artisans locaux à l'utilisation des biomatériaux (2 votes)
- Repérer et accompagner les publics en situation de précarité énergétique (1 vote)
- Former les travailleurs sociaux à la lutte contre la précarité énergétique (1 vote)
- Travailler avec les bailleurs sociaux sur la performance énergétique de leur patrimoine (neuf et rénové) (1 vote)

##### *Dans « Projets d'énergies renouvelables centralisés dans un cadre choisi et maîtrisé »*

- Développer la filière bois énergie locale (4 votes)
- Lever les freins au développement ENR : communication, projets concertés dès l'amont (1 vote)

##### *Dans « Diversité de projets diffus, respectueux du territoire »*

- Faciliter l'implantation de dispositif de production d'énergies renouvelables, prioritairement en toiture, sur les parkings et en toiture des bâtiments des ZAE dans le cadre des documents d'urbanisme et en lien avec l'ABF (2 votes)
- Favoriser le photovoltaïque sur les zones d'activités (hangar, parkings, espaces artificialisés en priorité) (4 votes)
- Promouvoir l'autoconsommation et impulser des actions d'autoconsommation collectives (1 vote)
- Promouvoir le solaire thermique (2 votes)

<i>Finalité 1</i>	<i>Contributions durant le temps d'atelier</i>	<i>Modalités de prise en compte</i>
<i>Actions complémentaires</i>	Poursuivre le projet ENERPAT avec l'évaluation en suivi d'exploitation (relevé et analyse des données sur site)  Promouvoir l'énergie hydraulique sur le territoire (x 2)	Ajout de l'action → <i>Poursuivre la R&amp;D et valoriser le projet ENERPAT</i>  Le programme prévoit le développement de toutes les filières ENR

	<p>Promouvoir le photovoltaïque en ombrières sur le parking et développer le photovoltaïque en général sur le territoire (x 2)</p> <p>Travailler sur l'acceptabilité des ENR dès le début des projets Se munir d'outils pour limiter les freins aux projets inscrits dans des périmètres de protection patrimoniales des ABF</p> <p>Compléter l'action sur l'éclairage public : ajouter des actions de sobriété sur l'éclairage des enseignes publicitaires des acteurs privés</p>	<p>Pris en compte dans <i>Faciliter l'implantation de dispositif de production d'énergies renouvelables, prioritairement en toiture, sur les parkings et en toiture des bâtiments des ZAE dans le cadre des documents d'urbanisme et en lien avec l'ABF</i></p> <p>Pris en compte dans <i>Lever les freins au développement ENR et étudier la possibilité de développer des projets concertés</i></p> <p>Pris en compte dans <i>Mettre en place des démarches plans lumières avec les communes avec des actions de sobriété de l'éclairage public (descriptif) +</i></p>
<i>Idées pour mobiliser les habitants</i>	Continuer les actions avec les scolaires	Pris en compte dans la finalité transversale
<i>Autres remarques</i>	<p>Mettre l'accent sur le photovoltaïque (PV) avec un fort potentiel sur le territoire du Grand Cahors</p> <p>Mettre l'accent sur la SOBRIETE</p> <p>Mentionner la qualité de l'air dans cette thématique (bois énergie...) (x 2) Pour le Zéro</p> <p>Artificialisation Nette, distinguer les différents types de sols</p> <p>Eolien : prendre en compte le caractère touristique du territoire et la protection du paysage</p>	<p>Pris en compte dans les multiples leviers d'action sur le PV</p> <p>Le premier axe du PCAET est entièrement dédié à la sobriété</p> <p>Ajout d'un objectif opérationnel sur les pollutions atmosphériques et qualité de l'air et précision dans le descriptif de l'action dédiée au bois énergie</p> <p>Non pris en compte dans le cadre du PCAET → PLUi outil adapté</p> <p>Pris en compte dans les objectifs de développement maîtrisé</p>

	ZAC de Labéraudie : imposer le PV sur toutes les toitures	Pris en compte dans <i>Favoriser le PV sur les zones d'activités (hangar, parkings, espaces artificialisés en priorité, toitures de grandes surfaces)</i>
--	---	---

## FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

*Cette thématique a uniquement été traitée à la session de Calamane.*

*Le nombre de participants à la session d'Arcambal a permis de traiter seulement 2 thématiques de leur choix. Les participants ont choisi de traiter les finalités 1 et 3 ce soir-là.*

Les actions comptabilisant des votes dans cette thématique (session Calamane 24/05/22) :

*Dans « Accompagner une agriculture locale et de qualité, adaptée aux enjeux énergétiques et climatiques »*

- Articuler le PCAET et le PAT (1 vote)
- Sensibiliser les habitants les consommateurs à la saisonnalité (1 vote)
- Encourager l'émergence d'une filière maraichère dans la vallée du Lot (2 votes)
- Inciter les agriculteurs à faire des actions d'atténuation et de séquestration, en partenariat avec la chambre d'agriculture (1 vote)

*Dans « La forêt au cœur du PCAET »*

- Préserver la surface forestière en faisant de l'amélioration (2 votes)
- Sensibiliser et encourager les propriétaires privés au balivage (2 votes)
- Travailler avec la filière bois afin de renforcer : la filière bois énergie et les stocks de carbone forestier (choix des espèces, modes de gestion) (1 vote)

*Dans « Mobiliser les acteurs économiques »*

- Impulser et animer une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale auprès des entreprises afin de favoriser les mutualisations ou échanges de flux (1 vote)
- Monter et animer un groupe PCAET entreprises (1 vote)
- Poursuivre le programme zéro déchet zéro gaspillage sur le territoire (1 vote)
- Promouvoir les magasins de vente coopérative et les magasins de proximité (1 vote)

Faire de la sensibilisation à la consommation et l'alimentation responsables (1 vote)

<i>Finalité 2</i>	<i>Contributions durant le temps d'atelier</i>	<i>Modalités de prise en compte</i>
<i>Actions complémentaires</i>	<p>Préciser bois construction dans « filière bois » ou ajouter spécifiquement</p> <p>Augmenter la productivité forestière sur les sites appropriés</p> <p>Prévenir la conservation des sols avec les pratiques agricoles</p> <p>Développer le réseau de chaudières bois de toutes tailles</p> <p>Mobiliser les entreprises privées en imposant les conteneurs verts dans leurs locaux</p>	<p>Fait</p> <p>Objectif global des actions sur l'amélioration forestière</p> <p>Pris en compte dans l'action sur les pratiques agricoles</p> <p>Des objectifs du PCAET sont dédiés à l'accompagnement des petits et grands projets ENR, dont les chaudières bois dont une action spécifique sur les projets bois énergie de toute taille</p> <p>Cette action relative au paysage n'a pas de lien direct avec le PCAET et n'a pas été prise en compte</p>
<i>Idées pour mobiliser les habitants</i>	<p>Renforcer la sensibilisation (rendre les comportements économes naturels et les choses concrètes)</p> <p>Passer par les enfants en tant que prescripteurs (pas qu'à travers l'école)</p>	<p>Pris en compte dans la finalité transversale</p> <p>Pris en compte dans la finalité transversale</p>
<i>Autres remarques</i>	<p>Toutes les espèces d'arbres ne sont pas adaptées à la nature du sol du territoire</p> <p>Le bois énergie doit rester un sous-produit et ne doit pas être la première finalité de l'exploitation forestière.</p>	<p>Les objectifs du PCAET sont cohérents avec cette approche multifonctionnelle de l'espaces forestier (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, renforcement des stocks de carbone, production de bois énergie).</p>

### **FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT**

Les actions comptabilisant des votes dans cette thématique :

*Dans « Urbanisme durable »*

- Intégrer les enjeux énergie-climat dans le PLUi-H (5 votes)

- Requalifier des zones d'activités économiques, réaménager des Parcs d'activités environnementaux, proposer des services mutualisés (mise à disposition de vélos, plan de déplacements, animation de zones) (1 vote)
- Renforcer la prise en compte des enjeux énergie climat du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) (1 vote)
- Réaliser des opérations d'aménagement des centres bourgs (qualité urbaine, déplacement doux, végétalisation) (4 votes)
- Amener des services de proximité dans les centres bourgs pour les revitaliser (1 vote)

*Dans « Mobilité »*

- Renforcer l'attractivité des transports en communs (TC) (2 votes)
- Proposer des transports en commun à faibles émissions (GES et polluants) (3 votes)
- Mailler le territoire de tiers-lieux et les autres offres innovantes (3 votes)
- Développer et soutenir le transport à la demande solidaire (2 votes)
- Installer des bornes solaires sur les parkings relais (1 vote)
- Définir et mettre en œuvre un schéma des modes doux (les pistes cyclables du Grand Cahors) raccordé à la voie verte (4 votes)
- Sécuriser les trajets cyclables (infrastructures) (2 votes)
- Proposer des locations de vélo (libre-service et longue durée) (1 vote)

*Dans « Protection des personnes »*

- Poursuivre l'implication dans la gestion des risques, en particulier inondation, retrait gonflement d'argile (document d'urbanisme, participation aux syndicats) (1 vote)
- Intégrer le confort d'été dans la construction (4 votes)
- Communiquer sur les risques liés à la santé : moustique, espèces allergisantes (1 vote)

*Dans « Préserver les espaces et les ressources naturelles »*

- Mettre la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles comme une démarche centrale dans l'élaboration du PLUi et du Programme Local de l'Habitat (1 vote)
- Identifier la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et mettre en place des actions de reconquête dans les communes (1 vote)
- Renforcer la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité (1 vote)
- Limiter les îlots de chaleur en travaillant sur les revêtements à faible réfléchissement de chaleur ou encore sur le traitement de l'eau et la végétalisation (centre-bourg) (1 vote)
- Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs : Développer des actions à destination des collectivités (gestion des espaces verts), des habitants et des agriculteurs (4 votes)
- Aides incitatives à l'achat de vélos et vélos électriques (création d'un guichet unique) (1 vote)
- Inciter un opérateur (ex : Railcoop) à mettre une ligne de fret en route (ex : depuis Espères ou Englandières ou Lalbenques/Fontanes) (1 vote)
- Accompagner le déploiement de bornes GNV ou hydrogènes (1 vote)

<i>Finalité 3</i>	<i>Contributions durant le temps d'atelier</i>	<i>Modalités de prise en compte</i>
<i>Actions complémentaires</i>	Faire des boucles énergétiques à partir de production de photovoltaïque par quartier	Une action est dédiée au développement de projets d'autoconsommation collective, sans aller jusqu'à proposer qu'il en soit réalisé une par quartier

	<p>Sensibiliser les professionnels de la construction au bâtiment durable</p> <p>Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme</p> <p>Mettre en place une navette à proximité du parking relais de l'entrée nord de Cahors</p> <p>Equiper les parkings d'ombrières photovoltaïques</p>	<p>Pris en compte <i>Former les artisans locaux à l'utilisation des biomatériaux</i></p> <p>Pris en compte</p> <p>Des actions prévoient une réflexion globale sur les transports en commun et l'intermodalité, cette proposition devra être étudiée dans ce cadre</p> <p>Pris en compte</p>
<i>Idées pour mobiliser les habitants</i>	<p>Faire de la sensibilisation avec du photomontage</p> <p>Communiquer sur les impacts sur la santé</p> <p>Déployer des aides (incitations financières) pour l'habitat/le particulier (rénovation de l'habitat, achat vélo)</p> <p>Développer des jardins partagés</p> <p>Mettre en place des dispositifs de reconnaissance des bonnes pratiques (éco-gestes)</p>	<p>Non pris en compte</p> <p>Pris en compte</p> <p>Pris en compte Rénov'Occitanie...</p> <p>Déjà en cours</p> <p>Cette action n'a pas été retenue sous cette forme, mais une action sur l'accompagnement des écogestes est prévue et cette proposition pourra également être étudiée dans le cadre des actions de sensibilisation programmées.</p>
<i>Autres remarques</i>	<p>La raréfaction de l'eau est un sujet majeur sur le territoire qu'il faut prendre en compte dans la thématique de l'aménagement.</p>	<p>Pris en compte</p>

## B. SEANCE DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU TEMPS LONG DE LA VILLE DE CAHORS :

Le listing ci-dessous reprend les commentaires issus de la discussion avec la commission du temps long et leur prise en compte dans le programme d'actions.

<b>Contributions durant le temps d'atelier</b>	<b>Modalités de prise en compte</b>
- Retranscription du PCAET dans les documents stratégiques de l'agglomération	- Déjà pris en compte dans le levier d'action <i>Intégrer les enjeux énergie-climat dans le PLUi et PLH</i>
- Les bâtiments des grandes surfaces commerciales devraient avoir l'obligation d'être exemplaires	- Pris en compte pour ce qui est des ENR dans l'action <i>Favoriser le PV sur les zones d'activités (hangar, parkings, espaces artificialisés en priorité, toitures de grandes surfaces)</i>
- Encourager le PV chez les particuliers	- Pris en compte dans <i>Promouvoir l'autoconsommation et impulser des actions d'autoconsommation collectives</i>
- Équiper les parkings de la ville d'ombrières PV	- => Pris en compte dans <i>Faciliter l'implantation de dispositif de production d'énergies renouvelables, prioritairement en toiture, sur les parkings et en toiture des bâtiments des ZAE dans le cadre des documents d'urbanisme et en lien avec l'ABF, Monter des groupements d'achat d'équipements d'installation photovoltaïque</i>
- Travailler sur la sobriété énergétique	- Pris en compte dans <i>Impulser et accompagner des actions collectives des communes avec Répondre et participer à l'AMI du PNR Des Causses du Quercy pour le déploiement d'un programme d'actions sur l'accompagnement de communes sur les plans sobriété-efficacité-EnR (séquence négawatt) pour ce qui est des communes</i>
<i>Soutenir et faire connaître le dispositif Guichet Rénov'Occitanie et le PIG départemental pour ce qui est des particuliers</i>	

- Eco-construction et éco-rénovation des bâtiments	- <i>Soutenir l'utilisation des matériaux bio-sourcés (éco-construction et éco-rénovation)</i>
- Faire coïncider les naissances avec les plantations d'arbre sur le territoire	- <i>Ajout de l'action Planter un arbre à chaque naissance sur le territoire du Grand Cahors</i>
- Production hydroélectricité sur le Lot	- <i>L'hydroélectricité a été explicitement ajoutée parmi les sources prioritaires sur le territoire</i>
- Référencer seuls les hébergements disposant d'un label respectueux de l'environnement	- <i>Déjà pris en compte dans Identifier les acteurs économiques engagés sur le tourisme durable sur le territoire et les mobiliser (avec l'office du tourisme) et Réaliser une campagne de communication sur les propositions du territoire en termes de tourisme durable avec de l'office du tourisme</i>
- Renforcer l'offre ferroviaire	- <i>Ajout de l'action Encourager l'usage du train sur le territoire</i>
- Listes des évènements locaux pouvant intégrer des temps de sensibilisation	- <i>Evénements ajoutés dans le descriptif de l'action Organiser des manifestations sur le PCAET ou greffer des animations sur des manifestations locales</i>

### C. CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND QUERCY: :

De manière générale, l'avis du Conseil de développement est exprimé sous-forme de soutien aux orientations prises par le PCAET. Il indique également quelques priorités et recommandations dont les modalités de prise en compte sont recensées ci-dessous.

Propositions du Conseil de développement du PETR	Modalités de prise en compte
Renforcement de notre filière bois d'œuvre qui permet à la fois de stocker du carbone tout en fournissant un matériau local de qualité capable de limiter les importations de bois industriels lointains.	Cet objectif est pleinement intégré dans la <i>Fiche - 2.1.2.2 Soutenir le développement de filières bois construction et bois énergie et son action « Renforcer les filière bois construction et énergie tout en renforçant les stocks de carbone forestier (choix des espèces, modes de gestion) »</i> . Notons qu'à ce stade, le PCAET relève l'importance de cet enjeu et la nécessité d'engager le Grand Cahors sur cette thématique. Les actions programmées doivent permettre de mieux définir le jeu d'acteurs, les besoins des filières et le rôle du Grand Cahors.



Deux filières bien implantées et à développer pour notre territoire : le bois et l'agriculture.	Le PCAET est structuré en 4 finalités et 8 objectifs stratégiques. L'un de ces 8 objectifs est spécifiquement dédié à ces 2 filières : <i>Objectif stratégique 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatiques</i>
La priorité doit être mise sur la sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion durable de leurs forêts.	Prévu dans l'action de la <i>Fiche - 2.1.2.1 Accompagner les acteurs forestiers dans la transition (adaptation, séquestration, énergie)</i> « <i>Sensibiliser et encourager les propriétaires privés à l'amélioration et à la gestion durable des forêts</i> »
Renforcer les filières du bois d'oeuvre (pour charpentes, équipements bois, meubles...) avec le dégagement de connexes à orienter sur le bois énergie	A ce stade, le programme d'action n'est pas assez précis sur cette thématique pour intégrer cette recommandation. Elle sera prise en compte par la suite.
La priorité est au maintien des exploitations agricoles	L'objectif global des actions relatives à l'agriculture est bien de permettre le maintien des activités agricoles
Les pratiques agro-environnementales sont mises en avant (sylvo-pastoralisme, entretien des milieux naturels comme les pelouses sèches...).	La notion de sylvopastoralisme a été ajoutée dans l'action maintenant intitulée « <i>Mener les actions d'écopastoralisme et sylvopastoralisme pour entretenir les espaces embroussaillés</i> ».
Il convient d'encourager la création de réserves d'eau à l'échelle des particuliers	Cette préconisation est déjà présente dans le descriptif des actions de <i>fiche 3.2.2.2 Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs</i>
Les membres du Conseil de développement s'interrogent cependant sur la stratégie d'exclusion des voitures des centres villes, qui pénalise les commerces de nos centres bourgs. Comment revitaliser ces centre bourgs si on ne peut pas y accéder en voiture ? La logique voudrait que les aménagements des grandes zones commerciales périphériques soient limités au profit des aménagements des centre bourgs.	La stratégie et le plan d'action du PCAET ne font jamais mention d'une exclusion de la voiture des centres bourgs.
Les membres du Conseil de développement souhaitent donc participer activement au PCAET et être tenus informés des avancées de ces différents programmes lors de rencontres régulières.	Le Grand Cahors prend bonne note de ce souhait et intégrera le conseil de développement du PCTR dans son système de suivi participatif.

### ***Bilan de la concertation***

---

La concertation a été menée depuis la délibération du 28 mars 2018 lançant la procédure jusqu'à ce jour conformément aux modalités de la délibération de prescription.

Les moyens de concertation et d'information ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire. Ils ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les rencontres de concertation a permis de recueillir des compléments, des remarques et d'identifier les priorités des habitants. Elle a garanti la transparence de la démarche.

L'ensemble des remarques formulées a été entendu et certaines ont permis de faire évoluer le document d'étude dans l'intérêt général et dans les principes du projet du PCAET.